

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 099-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.552

Déposée le: 28.05.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: Non classifié
Proposition du
Conseil-exécutif:



Caisses de pension cantonales: participation indirecte à l'industrie d'armement?

Les banques et caisses de pension suisses investissent chaque année des centaines de millions de francs dans des groupes d'armement qui fabriquent notamment des armes prohibées par le droit international, comme des bombes à sous-munitions et des armes nucléaires. Ce en violation du droit suisse, qui interdit le financement de ces armes de guerre depuis juillet 2012.

Les caisses de pension suisses ont investi quelque huit milliards en tout dans l'industrie de la défense. Le financement n'est pas effectué directement via l'achat d'actions d'entreprises problématiques mais prend la forme de participations dans des indices internationaux composés de différents titres, dont ceux de fabricants d'armes problématiques. Or une stratégie de placement plus active est tout à fait possible, preuve en est le fonds souverain norvégien, dont la stratégie est examinée par une commission d'éthique et qui a renoncé à toute participation discutable.

Des approches similaires sont envisagées en Suisse, à l'instar de la fondation en décembre 2015, par de grands investisseurs institutionnels, de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR), qui a pour but de fournir des prestations à ses membres afin qu'ils puissent entièrement satisfaire à leur responsabilité de gérer leurs placements dans le respect de l'environnement, de la société et de l'économie.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Les deux caisses de pension CPB et CACEB ont-elles investi dans des fonds indiciels composés d'actions de l'industrie de l'armement, en particulier dans le domaine des armes nucléaires et des bombes à sous-munitions ? Si oui, à quelle hauteur (en pourcentage et en francs) ?
2. Les caisses de pension CPB et CACEB sont-elles impliquées directement ou indirectement d'une autre manière dans l'industrie de l'armement, en particulier dans le domaine des armes nucléaires et des bombes à sous-munitions ?
3. Le Conseil-exécutif est-il disposé, en tant que représentant de l'employeur, à s'engager à la CPB et à la CACEB en faveur d'une stratégie de placement active qui exclue toute participation directe et indirecte dans des fabricants d'armes problématiques comme les armes nucléaires et les bombes à sous-munitions ?
4. Les caisses de pension bernoises CPB et CACEB sont-elles membres de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) ?
5. Qu'en est-il dans d'autres caisses de pension d'entreprises dont l'actionnaire majoritaire est le canton ou dont le financement est principalement assuré par le canton, à l'instar des hôpitaux, des homes, des entreprises de transport et de production d'énergie bernoises (notamment la caisse de pension du Spital Netz Bern) ou de la caisse de pension de BKW ?